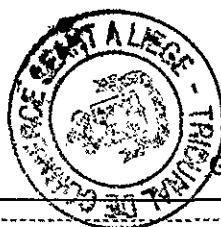


**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***16008608*****07 JAN. 2016**

Division LIEGE.

Greffe

N° d'entreprise : 0461.654.177

Dénomination

(en entier) : **PRODUCT & NEGOCE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue du Fond des Fourches, 41 à 4041 Herstal (Vottem)

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Par acte reçu par Maître Pierre GERMAÏ, Notaire à Liège, en date du 30 décembre 2015, en cours d'enregistrement au 1er bureau d'enregistrement de Liège 1, il résulte que :

PREMIERE RESOLUTION : MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la ramener du trente-et-un décembre au trente juin de chaque année, et ce à compter de l'exercice social en cours qui se clôturera le trente juin deux mil seize.

L'assemblée décide de modifier corrélativement l'article 22 des statuts pour remplacer le texte de cet article par le texte suivant :

« L'exercice social commence le premier juillet pour se terminer le trente juin de l'année suivante, et ce à compter de l'exercice social commencé le premier janvier deux mil quinze et qui se clôturera le trente juin deux mil seize. »

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIRS CONFERES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION et AU NOTAIRE

L'assemblée générale confère au président et au secrétaire du conseil d'administration tous pouvoirs afin d'exécuter la résolution qui précède.

L'assemblée générale confère au Notaire soussigné tous pouvoirs pour assurer la publication au Moniteur belge du présent acte.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait analytique conforme,

Déposée en même temps :

une expédition de l'acte du 30/12/2015.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/01/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature